



**PRÉFET  
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**LE PREFET COMMUNIQUE**

Angers, le 29 octobre 2020

**Covid-19 :  
Squat de la Grande Ourse : interdiction de manifester**

**Compte tenu du contexte sanitaire actuel, j'ai pris la décision d'interdire la manifestation prévue ce samedi 31 octobre 2020 qui vise à soutenir l'occupation illégale du squat de la Grande Ourse à Angers.**

Un appel à manifester en soutien à l'occupation illégale du squat de la Grande Ourse a été lancé sur les réseaux sociaux ce samedi 31 octobre. J'ai décidé d'interdire ce rassemblement compte tenu de la situation épidémique ainsi que de l'attaque terroriste de Nice et des risques de troubles à l'ordre public inhérents que suggère le passage de vigipirate en niveau « urgence attentat ».

Ce rassemblement, qui a été largement relayé sur les réseaux sociaux, est de nature à provoquer de sérieux troubles auxquels cette interdiction a vocation à répondre.

René Bidal

